



MODALITES D'INSCRIPTION

A LIRE ATTENTIVEMENT !

Participants :

Tous les membres du foyer de l'agent peuvent bénéficier de l'action organisée par la SRIAS.

Il est important de compléter avec exactitude les champs relatifs à la composition de votre famille dans Démarches simplifiées.

Départs :

D'autres lieux seront susceptibles d'être définis avec le prestataire. Dans tel cas, une communication sera publiée sur le site de la SRIAS.

- *Départ LE HAVRE > ROUEN > PARIS*
- *Départ St Lô > Caen > PARIS*

Tarifs :

Appliqués par tranche selon calcul du quotient familial (QF)

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence (RFR)}}{\text{Nombre de part(s) fiscal(es) du foyer}} = \text{Quotient familial SRIAS.}$$

Attention

S'il y a deux déclarations distinctes, il vous faudra additionner les revenus et le nombre de parts pour le calcul.

Pensez à indiquer votre RFR, le nombre de parts fiscales et le résultat de votre QF dans les champs de Démarches simplifiées.

Pièces à fournir **OBLIGATOIRE** :

- Copie du livret de famille
- Bulletin de salaire ou bulletin de pension retraite
- Avis d'imposition N-1

Inscriptions :

Les inscriptions doivent se faire uniquement via la plateforme Démarches Simplifiées en suivant le lien indiqué en bas de cette page.

Un agent ne peut candidater qu'une seule fois.

Pour un couple de fonctionnaires d'État de Normandie, chacun peut candidater néanmoins ils ne pourront bénéficier que d'une seule sortie si leurs dossiers sont retenus.

La liste des participants retenus sera établie par la commission culture/loisirs de la SRIAS (notamment avec la prise en compte de critères comme la pondération par ministère d'appartenance, le QF, la composition de la famille).

Les agents qui candidatent s'engagent à participer à l'action s'ils sont retenus.

A défaut, ils seront redevables de leur quote part payée par la SRIAS. L'incomplétude des champs ou la non transmission des éléments demandés dans Démarches simplifiées à la date limite d'inscription entraîne le rejet immédiat de la candidature.

Lien vers Démarches Simplifiées :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/japan-expo-14-juillet-2022>

